Contributors

Gannal, J.-N. 1791-1852.

Publication/Creation

Paris : Le Normant, 1845.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/n3mex9mj

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

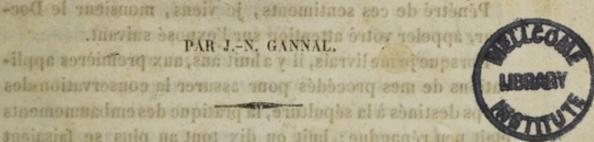
You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

LETTRE

AUX MÉDECINS médocins la déférence qui leur est due et qui je n'ai cesse d'avoir pour eux, com zonzaug Al aus l'attester au fresoin les EMBAUMEMENTS: SHE SH



3050

Inevine Szora J.-N. GANNAL. Subor rologa an assqueferne livrais, il y a huit aus, aux premières appliins de mes procédés pour assurer la conservation des os destinés à la sépulture, la pratique des embaumements ait peu répandue; huit ou div tout au plus se faissiont chaque années Paris des médecins et plus souveut des pharinaciens s'en chargeauent, et recevaient des sommes qui va-MONSIEUR LE DOCTEUR. Olline Igniv i olline ob moinin

23

2391

Cétait assurément, permettez-moi le mot, d'exemi Depuis quelque temps, la malveillance et l'envie se sont élevées contre moi. Loin de m'arrêter, ces mauvaises passions m'ont fait persévérer dans la voie que j'ai suivie. Mes travaux ont donc une importance réelle : car la persécution ne s'attache jamais à ce qui n'a pas de valeur !

J'ai laissé glisser les insinuations perfides, les calomnies lâchement essayées par mes ennemis pour me nuire : ces manœuvres avaient produit si peu d'effet sur l'esprit des praticiens les plus recommandables et sur le bon sens public, qu'elles pouvaient être méprisées. Mais les attaques ont aujourd'hui changé de nature : dans l'impossibilité où l'on est de nier l'efficacité de mon mode de conservation, on s'avise de m'en contester la propriété. Telle est, en effet, l'intention exprimée dans le dernier manifeste qu'on a lancé contre moi; tel est le but du procès que vient de juger la Cour royale.

En présence de ces faits, je ne puis garder plus longtemps le silence; c'est devant les médecins, mes juges naturels dans cette question, que je viens plaider la partie de ma cause qui les concerne. pointere a sollimet enb mol

travaux d'embaumements. L'assertion que je repousse ici est une calomnie répandue à dessein pour indisposer contre moi les médecins nombreux qui m'honorent de leur confiance.

Maintenant, permettez-moi de reprendre l'exposé qui précède et d'en tirer quelques conclusions. Combien faisait-on à Paris d'embaumements chaque année il y a six ans? Huit ou dix, je l'ai déja dit; c'est un fait notoire. Par quel procédé opérait-on ?.... Par incision, par mutilation et par extraction d'organes, toujours,.... toujours! sans aucune exception que l'on puisse montrer ou citer. Combien se fait-il aujourd'hui d'embaumements dans le même temps? Quelques centaines. Par quel procédé? Quatre-vingts dixneuf sur cent qui s'opèrent par une simple injection, sont pratiqués par moi, par mon procédé bréveté. A quoi tient cette différence? A mes recherches, à mes travaux, à la publicité que je leur ai donnée, aux prix très-modérés de mes opérations.

Cependant mes adversaires les embaumeurs prétendent que je veux les dépouiller, les déposséder. Eh de quoi, grand Dieu? Du manuel, du modus faciendi, du seul qu'ils employaient avant moi? Je n'y pense pas le moins du monde; Dieu m'en garde! De celui que j'ai employé? du mien? Mais il m'appartient, puisque ni les sépultures de Saint-Denis, ni aucune autre, ne nous offrent un seul corps embaumé par injection avant mon procédé. De l'industrie? Mais je l'ai créée moi seul et sans appui. Je dis donc aux embaumeurs : — Pratiquez, Messieurs! pratiquez comme vous le faisiez avant moi, pour les princes et les riches bourgeois; laissez-moi continuer d'après mes procédés, et ne craignez point que je vous dépossède.

Ah! si j'avais eu, comme les grands professeurs et embaumeurs, le loisir d'étudier de gros livres, je n'irais pas en torturer les phrases pour arriver ensuite, contre toute vraisemblance, contre toute probité, à cette monstrueuse conséquence qu'un homme honnête et intelligent n'a pas le droit de vivre de ses idées et de son travail, J'ose espérer, Monsieur le Docteur, que sur la question de dépossession, il ne vous reste plus de doute.

Je voudrais en rester là avec ces Messieurs, mais ils ne me le permettent pas; c'est un crime à leurs veux de pratiquer des embaumements et d'être étranger à l'art de guérir, c'est-à-dire de n'avoir pas un diplôme de médecin: un professeur me fait ce reproche. Mais, savant professeur, faites-moi donc saisir le rapport subtil qu'il peut y avoir entre le talent de guérir une personne malade et celui d'embaumer un homme mort. - Pour ma part, je n'en vois point qu'on puisse avouer. -- Vous me demandez à quel titre je fais des embaumemens? - A quel titre? Vous ne devinez pas? Mais à titre d'embaumeur; la réponse estbien simple. - Vous n'êtes pas satisfait, vous insistez et vous voulez savoir où j'ai pris mon diplôme? Je l'ai reçu là où l'on vous l'eût refusé pour le fait spécial de la conservation. L'Académie des Sciences, en récompensant d'un grand prix Monthyon la partie de mes travaux que j'ai rendue publique, a solennellement déclaré que personne n'avait porté aussi loin que moi l'art de conserver les corps.

L'Académie de Médecine, dans deux rapports qui ont été faits sur la même matière, a renvoyé aux ministres mon Mémoire signalé comme digne d'une récompense nationale. Et lorsque j'ai entrepris de conserver les corps destinés à la sépulture, je me suis trouvé, de droit et de fait, l'embaumeur par excellence.

Et vous, Monsieur le Professeur qui me critiquez si fort, me permettrez-vous de vous adresser la même question? Mais non, je ne veux point abuser; je souhaite que vous ayez à produire des titres aussi légitimes que les miens.

Je soumets à votre jugement, Monsieur le Docteur, le différent entre le professeur et moi sur cette question de titres, et je vous demande la permission d'ajouter un seul mot. Il est bien vrai que je ne suis pas docteur en médecine, ni officier de santé, pas même pharmacien, et cependant j'ai disséqué à Metz en 1808; j'ai pansé des blessés dans les hòpitaux, j'ai fait des amputations sur les champs de bataille : deux fois le typhus m'a laissé seul pour le service médical d'un grand hôpital; à Paris j'ai exercé publiquement 4a médecine, j'ai eu des malades dans les principaux hôpitaux, et mon travail a été couronné d'un grand prix Monthyon, décerné par la section de médecine de l'Institut. Je ne suis pas médecin, et cependant j'ai fait mon travail sur l'assimilation. J'ai fait un grand nombre de recherches sur la gélatine, et j'ai démontré que cette substance n'est pas alimentaire; l'Académie a reconnu l'exactitude des faits observés par moi. — Je ne suis pas médecin, et cependant j'ai déterminé la source du cinquième de la chaleur animale, ce que MM. Dulong et Desprez n'avaient pas trouvé, eux savans distingués, qui ne s'occupaient que de l'acte de la respiration.

Mais ce n'est pas de tout cela qu'il s'agit. Ceux qui tentent de me dépouiller crient à la spoliation : car ceux qui m'insultent et m'outragent veulent me faire passer pour un homme enclin à la violence; et, dans leur aveuglement, ils ne gardent aucune mesure : croiriez-vous que l'un de ces hommes n'a pas rougi lorsque, devant un tribunal, il a poussé l'audace jusqu'à m'accuser d'être le plagiaire du docteur Tranchina!

Examinons les faits et tâchons de retrouver par des dates authentiques la valeur de cette accusation.

Un journal, la Gazette des Hôpitaux, du mardi 7 juillet 1835, contenait l'article suivant sur l'emploi de l'arsenic pour la conservation des cadavres, par M. le docteur Tranchina : • Depuis quelque temps les journaux italiens • parlent d'UNE MÉTHODE MIRACULEUSE employée • par le docteur Tranchina pour conserver les cadavres. • Chacun avait le plus grand désir de savoir quelle était la • substance qui s'opposait avec tant d'efficacité à la cor-• ruption des corps : ce désir a été satisfait. M. le docteur • Tranchina vient de déclarer publiquement, DANS UNE • SÉANCE SOLENNELLE à Thôpital de la Trinité de Naples, en présence du général Alavarez et des plus grandes notabilités médicales, civiles et militaires, que la
substance dont il se sert avec tant d'avantage depuis
plusieurs années, C'EST L'ARSENIC.

Toute l'opération consiste dans l'injection par l'artère
carotide gauche, au moyen d'une serigue, d'une dissolution de deux livres d'arsenic coloré avec un peu de minium ou de cinnabre dans vingt livres d'eau de fontaine,
ou mieux encore d'esprit-de-vin.

« S'il y a des signes d'un commencement de putréfaction « des intestins, il faudra, à l'aide d'un trois-quarts, intro-« duire le même liquide dans la cavité abdominale. En em-« ployant l'esprit-de-vin, toutes les parties du cadavre con-« servent beaucoup plus longtemps leur fraîcheur et cette « forme qui est nécessaire pour les préparations anato-« miques.

« Tel est le procédé au moyen duquel un cadavre peut « être maintenu pendant plus de deux mois sans odeur ni « altération ; il conserve sa fraîcheur, sa flexibilité et sa « couleur naturelle ; ensnite il se dessèche, durcit et prend « une couleur obscure. »

N'est-il pas évident que le docteur Tranchina n'indique ici qu'un moyen de conservation temporaire des cadavres destinés à l'étude de l'anatomie, et qu'il n'a songé en aucune façon à la conservation indéfinie, à l'embaumement des corps?

Comparons maintenant et analysons les dates. Sans doute je ne puis faire remonter officiellement mon travail à 1826 ou 1827, époque de mes premières tentatives : ces dates ne seraient pas acceptées par un juge ; mais le 4 mars 1833, le ministre de l'instruction publique, en réponse à ma demande, m'engagea à présenter mon travail à l'examen de l'Académie de Médecine : or, c'est le 26 mars suivant que j'ai fait la présentation. L'Académie nomma une commission qui, par l'organe de M. Breschet, fit son rapport le 14 juillet 1835. Il est donc constaté que, pour l'injection ou mode d'application, j'ai la priorité par date authentique. L'inventeur italien donne la formule du liquide conservateur dont il a fait usage. — Ici il est facile d'apprécier par la nature de la substance, par sa composition, par l'originalité de la manipulation, si M. Tranchina est un inventeur réel, un véritable créateur.

S'il est possible d'admettre qu'un professeur d'anatomie de Naples, un homme de science, ait pu ignorer pendant deux années les expériences qui se faisaient publiquement à Paris à l'école pratique de la Faculté de Médecine, signalées d'ailleurs au public par tous les journaux de la capitale; si cela est possible, incontestablement cette probabilité acquerra d'autant plus de valeur que le reste du travail sera plus neuf, plus particulièrement remarquable. Eh bien, le liquide employé par le savant docteur est une dissolution arsénicale. Or, si l'on admet, contre toute vraisemblance, que le docteur Tranchina ignorait que depuis deux années, au moyen d'une simple injection, je conservais des corps dans les amphithéâtres de Paris, nous devons admettre aussi que ce même savant ignorait que la majeure partie des sénateurs de l'Empire déposés au Panthéon avaient été embaumés avec de l'acide arsénieux, et que ce mode de conservation avait été abandonné à cause de son INEFFICACITÉ d'une part, et d'autre part à cause des dangers qu'il présente toujours pour les opérateurs.

Nous serions de plus autorisé à dire que le célèbre docteur Tranchina ignore quel est le degré de solubilité de l'arsenic dans l'eau et dans l'alcool, car il prescrit de dissoudre deux livres d'arsenic dans vingt livres d'eau, et la dissolution d'une livre ne peut s'opérer que dans QUA-TRE-VINGTS LIVRES D'EAU, et il faut encore plus du double d'alcool.....

Enfin, en suivant ce raisonnement, nous sommes forcé d'admettre que le docteur Tranchina ne connaît pas la capacité vasculaire, puisqu'il prescrit vingt livres d'une composition à introduire dans une capacité qui, en moyenne, n'en admet pas plus de nuit sans déformation. Pour le mode d'injection, tout aussi bien que pour la nature du liquide, nous nous trouvons forcé de déplorer ou l'extrême assurance, ou les incroyables bévues de ce prétendu inventeur.

Mais il est étranger, et son manifeste peut servir à détruire l'œuvre d'un Français; il a par conséquent trouvé des prôneurs, des admirateurs et des défenseurs officieux. Reste à savoir quel sera, en définitive, l'accroissement solide qu'aura produit à la réputation du docteur Tranchina cette exaltation de son mérite.

Un journal de médecine, la Gazette des Hôpitaux, dit que l'injection carotidienne était connue de toute antiquité comme moyen d'embaumement; il dit aussi qu'il existe cent liquides plus efficaces que le mien pour assurer la conservation des cadavres. Mais alors, comment donc expliquer ces opérations qualifiées d'embaumements et pratiquées sur nos plus grands personnages par les célébrités médicales? S'il est authentiquement constaté dans la science qu'un grand nombre de liquides conservent bien les cadavres par une simple injection, comment expliquer les embaumements pratiqués par mutilation, 1° sur la personne de Sa Majesté Louis XVIII, par DUPUYTREN, PORTAL, Fabre, Distel, Ribes, Breschet, Murat, etc., etc.?

2º Sur la personne de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, par M. Pasquier fils, assisté des MM. Fouquier, Pasquier père, Blache, Blandin, Pierre Auvity, Marcau, Destouche, etc., etc.?

3° Comment, enfin, expliquer cette inqualifiable opération, pratiquée sur la dépouille mortelle du prince de Talleyrand, et tant d'autres que je ne signalerai point?

En bonne conscience, Monsieur le Docteur, peut-on croire à l'existence réelle de cent liquides meilleurs que le mien, connu de tous, mais seulement ignoré par les médecins les plus éminens, les pères de la science, les professeurs de la Faculté?

Vous parlerai-je, Monsieur le Docteur, de ces médecins

qui ne craignent point d'employer pour l'embaumement du prince Galitzin un procédé découvert depuis quelques jours, et qui n'a été expérimenté par personne ?... Car enfin l'inventeur breveté, M. le docteur Souquet, m'a fait embaumer l'un de ses malades le 9 février 1843 (1), et alors il n'était point embaumeur. Peut-être cette opération a-telle été pour lui une sorte de révélation !

Personne avant moi ne s'était spécialement occupé des embaumements, cela est incontestable; et si je voulais décrire ici vingt opérations officiellement connues, je ne citerais que des choses barbares au point de vue partique comme à celui de la raison. Pour les uns, on verrait un mélange de sublimé et de chlorure de chaux; pour les autres, 30 kilogrammes de chloruré de mercure pour un seul cadavre; et, le croiriez-vous? 80 kilogrammes de quinquina rouge, première qualité, en poudre. Il est vrai qu'on a présenté cette note pour pouvoir demander 17,500 fr.

Ici il est important de vous faire remarquer que le grand zèle d'embaumement, de la part de certaines personnes, ne se révèle que dans des cas exceptionnels, par exemple à la mort de grands personnages; oh ! alors ces hommes déploient toute leur activité, tout leur savoir-faire, et afin de mieux réussir, ils déclament contre moi, me contestent l'invention, ou affirment que mon procédé n'assure pas la conservation, etc., etc.

Mais lorsqu'un homme honnête, un savant, un médecin, un de ces hommes qui ne sont riches que de savoir, de vertus, vient à succomber, pour ceux-là ces Messieurs m'abandonnent sans conteste l'honneur, même le privilége exclusif de l'embaumement; voyez, par exemple, si à la mort de ce bon et honnête Sanson, si pour Broussais, pour Desgenettes, pour Marc ou pour Alibert ils sont venus me disputer la place; ont-ils cherché à me faire concurrence? Non; en général, pour les hommes de science, de haute mo-

(1) Mue Combrouze, rue de la Controscarpe-Saint-Antoine, 70.200

ralité, mais sans fortune, le procédé Gannal est bon, trop bon; (4) mais pour les princes et les hommes opulents vient de droit le procédé *égyptien*.

Le procédé égyptien, que personne ne connaissait, et qui pour ces Messieurs est cependant le mot sacramentel! Voyez plutôt l'article du Journal des Débats du 18 août 1842..... « Le procédé ancien, le seul qui eût pour lui la « sanction du temps, a été choisi à l'unanimité par les mé-· decins que M. le docteur Pasquier fils s'ÉTAIT Associés, « d'après l'autorisation du roi. » Or, que dire de cet article du Journal des Débats, sinon que nos notabilités médicales civiles et militaires, en juillet 1842, ne connaissaient pas d'autres procédés d'embaumement que ce prétendu procédé égyptien. Certes le Journal des Débats, qui préconise la sanction du temps, ne prônera pas le procédé appliqué au prince Galitzin, pas plus que ceux des vingt autres inventeurs qui sont venus à l'Institut présenter l'élucubration de leur cerveau, pour de nouveaux procédés d'embaumement! AURI SACRA FAMES!

Les embaumeurs de fraiche date se disent : « L'embaumement Gannal a séduit les familles pieuses ; tâchons de faire des embaumements. — N'importe le résultat, embau-

a oponio at la	la staphene.de	ale d admirer	OU SEPAR IC
(1) J'ai embaumé 29 médecins :		Hommes de science, 53 :	
Desgenettes. ·	Sanson.	Fourier.	Berryer père.
Monet. Monet.	Frappart.	Girard.	Cochin. OD CLORE
Aliberting 00 0	Double: 1 6 4901	Lesueur. basing	Alexandre Duval.
Broussais.	Francon.	o Thévenin.	De Jouffroy.
Quesneville.	Bony.	Égésippe Moreau.	
Gaubert.	Pelletier.	Fr. de Lalande.	Obellianne.
Brugnot. On o	Canuet.	Poisson. Die ?	Wilhelmoo eisM
Marc. Marcin	Bazault.	Robiquet.	Morel de Vindé.
Richerand.	Juglard.	Turpin.	Bouvart.
Laudibert.	Nauche.	Rognat.	Fortia d'Urban.
Saint-Amand.	Berard lils.	Nép. Lemercier.	Casim. Delavigne.
Paban fils.	Parentsedab ozei	Jacolot, ol monto	L'abbé Gros, ob
Gorse.	Vilette.	Blanqui (Mme).	Berthaud.
Foucteau.	Regnault.	Mgr de Quelen.	Cortot.
	Ribes.	L'abbé Huot.	Berton.
-smokeshing a	de la Victoire, rua di	L'abbé Mercier.	L'abbé Desulis.
1000	MA IN PLANE IT GRIEN	Garnier-Pagès.	marire, 9.

conservation que je n'obtiens jamais? Non, de semblables déclamations doivent retomber de toute leur infamie sur ceux qui s'en rendent coupables. The I better barra anton

J'ai cherché et je cherche encore l'appui des médecins, mais des médecins honorables, plus jaloux de la dignité de leur art qu'envieux de lucre, et, quoi qu'on dise, je me suis toujours plutôt préoccupé de l'intérêt scientifique que de mon bien-être personnel. Plein de respect pour les médecins qui savent respecter eux-mêmes le noble caractère dont ils sont revêtus, je ne cherche ni le secours, ni la protection de ces hommes qui se servent de la robe de docteur comme d'un manteau propre à exploiter la crédulité des sots, la simplicité des bons et la confiance des honnêtes gens. 19 , anovêtiê abboorg ortoup-othert reg abup

Je demande à convaincre par des faits ; en voici deux, et je vous en fais part avant de terminer cette longue lettre: c'est l'attestation officielle de deux exhumations pratiquées

« Je soussigné, docteur en médecine de la Faculté de · Paris, inspecteur des cimetières, déclare avoir assisté · à l'exhumation du corps de M^{ne} Becheux, Pauline-Joséa phine, décédée rue Saint-Lazare, nº 4, le 30 novembre 1842. Some fins and bellamid anolov el aningza

c Ce corps avait été embaumé par M. Gannal, le 1er décembre suivant, et inhumé au cimetière du Nord, le 3 heure. La famille, informée de leur frande .ziom tibub »-

Ce jour, 22 novembre 1843, le corps a été extrait « de la terre, porté dans la salle d'autopsie du cimetière,

- « où le cercueil a été ouvert en présence de M. Bruzelin,
- commissaire de police du quartier du Roule, de M. Du-
- · prat, son secrétaire, de M. l'inspecteur du cimetière,
 - et des membres de la famille.

M. Gannal a retiré le corps pour le poser sur la table, c où, après avoir déployé les voiles dans lesquels la figure

sassinées, par Elisabide, la mère et la sœur du petit Anisat, assassiné luimême à la Villette, et que j'ai embaumé à la Morgue en mars 1840.

était renfermée, nous avons reconnu qu'elle était dans
un état de parfaite conservation, le teint était bruni, mais
les chairs étaient fermes.

M. Micheli, sculpteur, demeurant rue Voltaire, nº 14,
a procédé au moulage comme pour les cas ordinaires; le
plâtre consolidé, le moule a été enlevé sans laisser de
traces, et les assistants ont pu constater que l'empreinte
était des plus exactes, ce qui prouve en faveur de l'état
de conservation.

« Fait à Paris, le 22 novembre 1843.

Ont signé LAVILLETELLE, D. M. P.

BECHEUX père.

Femme BECHEUX, mère de l'enfant.

LAPLAY, conservateur du cimetière.

MICHELI, sculpteur. DUPRAT, secrétaire.

J'ai constaté l'exhumation, et j'ai assisté à la reconnaissance du corps par la famille; sa conservation était
aussi parfaite que possible, à ce point que le père et la
mère ont pu sans répugnance embrasser une dernière
fois leur malheureux enfant.

« Signé BRUZELIN. »

Le 20 janvier 1845, on a exhumé au cimetière du Mont-Parnasse, en présence du Médecin-inspecteur, du Commissaire de police, du Conservateur du Cimetière et de plusienrs personnes le corps de M^r M. D....—Cette exhumation avait lieu parce que la famille désirait avoir le portrait d'un enfant chéri. — La peinture fût faite avec la ressemblance aussi frappante que sur le vivant. Puis le corps fut remis dans le cercueil, et déposé dans la terre d'où on l'avait extrait.

Voilà des faits dans toute leur simplicité : et je demande si on pourra vous citer un autre moulage fait une année après la mort. Si jamais on avait exhumé un corps embaumé pour faire peindre son portrait. Jamais on n'obtiendra ce résultat par les injections arsénicales, qui décomposent les corps cinquante jours après l'enterrement; cela est plus impossible encore après les embaumements par le soidisant procédé égyptien. Toutes ces pratiques commencent à être connues et appréciées à leur juste valeur.

Mon mode de conservation, journellement plus apprécié par les familles, est même spécialement demandé par les plus illustres personnages. Le chef de la famille royale, **M^{gr} LE DUC D'ANGOULÉME**, étant en danger de mort, son ami, son médecin, M. le docteur Bougon, a voulu s'assurer les moyens de conservation qu'on ne peut obtenir que par mon procédé, et les restes mortels du prince ont pu être présentés aux regards des fidèles et aux prières de sa famille, dans cet état naturel que chacun connaît déjà pour avoir vu.

Tels sont, Monsieur le Docteur, les faits et les réflexions que je voulais vous soumettre. Vous êtes maintenant à même de juger entre moi et les autres embaumeurs : je m'en rapporte à votre justice.

Daignez agréer, admo souchanger suss un lao smin.»

Monsieur, maiheureux enfant, rusisnoM

l'assurance de la haute considération

de votre très-humble serviteur

l'arnasse, e., JANNAD tu Médecin-inspecteur, du Commis-

P. S. — Désirant que ma découverte présente à la Société toutes les garanties possibles, je suis parvenu à composer un liquide qui ne contient ni ARSENIC, ni MERCURE, ni ZINC, ni PLOMB, ni CUIVRE, c'est-à-dire aucun poison minéral.

J'ai dû, pour m'assurer la propriété de cette nouvelle découverte, prendre un brevet d'invention. Désormais tous les corps embaumés par mon procédé pourront être soumis aux investigations judiciaires sans qu'on ait à craindre d'erreur provenant de la nature de la substance injectée pour l'embaumement.

. PARIS. - Imprimerie LE NORMANT, rue de Seine, 8.

si on pourra vous citer un autre moulage fait une année